

**PROCLAMATION DES RESULTATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PRES  
UNIVERSITE PARIS LUMIERES  
SCRUTIN DU 6 MARS 2013  
COLLEGE ETUDIANTS**

*-ooOoo-*

**L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,**

Vu le code de l'éducation;

Vu les statuts des établissements fondateurs;

Vu les statuts du PRES Université Paris Lumières;

Vu le règlement intérieur du PRES Université Paris Lumières;

Vu la lettre de l'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières, en date du 5 février 2013;

Vu les arrêtés n°2013-021 et ARR 2013-11 des établissements fondateurs portant convocation des électeurs aux élections des représentants au conseil d'administration du PRES Université « Paris Lumières »;

Vu les procès-verbaux relatifs aux résultats des opérations électorales;

**DECIDE**

**Article 1**

Nombre d'électeurs inscrits	48	Nombre de suffrages valablement exprimés	31
Nombre d'émargements	35	Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35		
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	4		

Ont obtenu :

<b>LISTES</b>	<b>Voix</b>	<b>Total sièges obtenus par liste</b>
UNEF-UEAF et associations étudiantes	18	2
Face au PRES, Etudiant-es en lutte	13	0

Sont proclamés élus :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
BEN AMOR Selim (P10)	GAMOUDI Inès (P10)
GARRIDO Sarah (P8)	KIRANE Salah (P8)

**Article 2**

Le directeur du PRES Paris Lumières est chargé de l’affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2013  
**L’administrateur provisoire du PRES  
Université Paris Lumières,**



**Pascal BINCZAK**